

Contact : pref-francerelance@aisne.gouv.fr

Le Gouvernement a dévoilé le 3 septembre dernier, le plan exceptionnel "France Relance" de 100 milliards d'euros visant à redresser l'ensemble de l'économie française fragilisée par la crise sanitaire de la Covid-19.

J'ai demandé aux services de l'État d'élaborer cette lettre départementale afin de vous tenir informé de sa territorialisation et du suivi des actions initiées dans le département. L'État est aux côtés des acteurs économiques et des collectivités pour aider à surmonter cette période difficile et se tourner vers l'avenir.

Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne

Présentation du plan "France relance"

Au-delà du redressement de l'économie française, il importe que le pays se tourne vers les opportunités de l'avenir. Le plan de relance a pour ambition de favoriser la transition vers une économie plus verte et durable, accroître la compétitivité du pays tout en maintenant l'emploi des salariés et enfin assurer une cohésion nationale afin de limiter les inégalités induites par la crise.

Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoit plusieurs mesures articulées en **3 volets** :

UN VOLET ÉCOLOGIE

30 milliards d'euros seront consacrés à la **transition énergétique** prioritairement dans les transports, l'industrie, l'agriculture, etc.

Sont notamment prévus : *la rénovation énergétique des bâtiments, l'aide à la décarbonation de l'industrie, les transports, la transition agricole et les technologies vertes.*

UN VOLET COMPÉTITIVITÉ

Ce volet a pour objectif principal de **stimuler la compétitivité des entreprises françaises**, en particulier les TPE-PME et les ETI.

Un budget de **35 milliards** d'euros permettra entre autres d'encourager la relocalisation des secteurs industriels stratégiques ou encore d'accompagner les entreprises dans leur transition digitale. Sont notamment prévus : *la baisse des impôts de production, le renforcement du soutien à la recherche en faveur d'une souveraineté technologique, le développement du numérique et des mesures en faveur de la culture.*

UN VOLET COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Enfin, une enveloppe de **35 milliards** d'euros sera consacrée à la **cohésion sociale et territoriale** afin de lutter contre les inégalités entre les Français en assurant notamment un meilleur maillage territorial de l'accès aux soins ou encore un accompagnement renforcé des personnes les plus fragilisées. Sont notamment prévues des actions en faveur des *jeunes et des plus vulnérables, de la sauvegarde de l'emploi, de la cohésion territoriale et de la pérennité de notre système de santé.*

Certaines mesures ont d'ores et déjà été lancées dans le cadre de la 3ème loi de finances rectificative, il s'agit notamment des mesures en faveur de l'embauche des jeunes avec le **plan « 1 jeune, 1 solution »** ou encore la mise en œuvre de **l'activité partielle de longue durée**.

L'ensemble des mesures seront mises en œuvre sur une durée de deux années (**2021-2022**).

La gouvernance

Une méthode : concertation, rapidité d'exécution et évaluation

- **Au niveau national**, un comité de suivi, présidé par le Premier ministre.
- **Au niveau local**, des comités de suivi régionaux.

J'ai souhaité déclinier ces comités de suivi au niveau départemental.



Le comité de suivi départemental

Cette instance a pour vocation de faire connaître les dispositifs du plan de relance, d'identifier les projets susceptibles d'être labellisés "France Relance" et d'apporter un accompagnement aux porteurs de projet afin d'en faciliter le démarrage.

La première réunion, qui s'est tenue le 23 septembre en présence des acteurs institutionnels et économiques du département, a permis de retenir l'organisation suivante :

- le comité se réunira **mensuellement**. Les prochaines dates sont fixées au 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2020 ;
- chaque sous-préfet d'arrondissement animera une **task force** autour de représentants du conseil régional, du conseil départemental et des EPCI dans un rôle d'accélérateur de projets ;
- une **rubrique dédiée au plan de relance** est créée sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (<https://www.aisne.gouv.fr/>) afin de synthétiser l'information relative au plan de relance et disposer ainsi d'outils communs ;
- une **adresse courriel générique** est créée pour toute question relative au plan de relance : pref-francerelance@aisne.gouv.fr ;
- la présente **lettre d'information** sera diffusée régulièrement.

Les appels à projet

FOCUS SUR L'APPEL À PROJET "Soutien à l'investissement industriel dans les territoires"

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat met en place un fonds de **150 M€ de subventions** en faveur des **projets industriels les plus structurants pour les territoires**.

La sélection se fera selon un processus simplifié, dans une logique de proximité, lors de Revues régionales d'accélération Etat - Région. Elle s'appuiera sur une instruction financière et des diligences liées à la connaissance client, réalisée par Bpifrance.

Ce dispositif vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire : il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels ...

Tous les territoires sont éligibles : même si le dispositif est animé dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, il ne s'y limite pas géographiquement. **Une priorité sera toutefois donnée aux projets s'inscrivant dans un Territoire d'Industrie** (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44#scrollNav-2>).

Le **dispositif est complémentaire** aux autres outils d'aide aux entreprises, notamment ceux mis en place dans le cadre du plan de relance. Ainsi, à l'issue du processus d'instruction des dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projets, les porteurs de projet pourront être redirigés vers d'autres dispositifs existants gérés par l'Etat et ses opérateurs ou par d'autres partenaires.

Contacts SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES :

Conseil régional	Élodie Rohard	elodie.rohart@hautsdefrance.fr
DIRECCTE	Annick Segard	annick.segard@direccte.gouv.fr
DIRECCTE	Yannick Jeannin	yannick.jeannin@direccte.gouv.fr
Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR)	Beate Kramer	beate.kramer@hauts-de-france.gouv.fr
Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR)	Nathalie-Marlène François	nathalie.francois@hauts-de-france.gouv.fr

Pour toutes les informations et accéder au formulaire de demande : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

D'autres appels à projet sont également en cours :

- **Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie (Thématiques sectorielles : santé, agroalimentaire, électronique, secteurs fournissant des intrants essentiels à l'industrie) :** <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>
- **Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile :** <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50451>
- **Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique :** <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-aeronautique-50449>
- **Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie (IndusEE) :** <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/aap-efficacite-energetique-des-procedes-et-utilites-dans-l-industrie>
- **Aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie - Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) 2020 :** <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/AAP-BCIAT-biomasse-chaleur-industrie-agriculture-tertiaire>
- **Évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie :** <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/ami-procedes-de-decarbonation-de-l-industrie>

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>